

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, INCAGARAY René, UTHURRY Dominique, GARCIA Patrice, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien ; Mmes IRIART Hélène, SOLANILLE Aurélie, IRIART Otxanda

Absents excusés : ELICABE Yves

Secrétaire de séance : SOLANILLE Aurélie

POINT PROJET SALA

Le Maire rappelle que le bureau d'études V2S a présenté l'avant-projet sommaire (APS) au groupement de commande constitué par la commune et la communauté de communes. A la suite, plusieurs réunions de cadrage ont eu lieu tant au niveau de la communauté de communes (pour la maison Sala) qu'au niveau de la commune (pour la salle communale).

En effet, si techniquement l'avant-projet correspond finalement au cahier des charges du marché, le montant estimatif des travaux dépasse encore l'enveloppe budgétaire prévue.

En conséquence, l'avant-projet sommaire a été validé par le groupement de commande avec une demande claire de recherche d'économies durant la phase APD (avant-projet définitif).

L'avant-projet définitif devrait être présenté dans un mois. Il est prévu une réunion intermédiaire (vers le 20 Mai) entre le bureau d'études et la commission travaux de la commune pour les derniers ajustements.

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, l'avant-projet fait apparaître qu'aucun gain ne sera obtenu avec une maîtrise d'ouvrage par le SDEPA (Syndicat d'Electrification). Le Maire propose donc d'étudier la possibilité d'un portage par la commune. A cet effet un devis a été demandé à Viv'Energie, montant 660€TTC. Au préalable, contact sera pris avec le SDEPA pour avis.

Accord du Conseil Municipal

Objet : Vote Budget Général Primitif 2014 :

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2014 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **388 979 €**

En investissement à la somme de **190 471€**

Programme investissement 2014	Coût	Subv/FCTVA	Emprunt	A financer
Voirie Quihillaborde	600			600
Sala	100 000	25000		75.000
Voirie divers	10 000			10 000
Sigom	25.800			25.800
matériel divers	9.000			9 000
informatique	1 500			1 500
OPERATION FINANCIERES	<i>charges</i>	<i>tva récupérée</i>		
Remboursement emprunt	14 455,00	1 624,00		12 831,00
Total	161 355	26 624		134 731

Objet : Affectation des résultats 2013 Budget général

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT

222 497,72

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

29 115,93

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

193 381,79

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

29 115,93

Objet : vote des impôts locaux 2014.

Le Conseil Municipal, **considérant** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **66.603€**, après en avoir délibéré, **fixe** les taux d'imposition **pour l'année 2014** comme suit :

	Pr mém. Taux Année 2013	Taux voté 2014	Bases 2014	Produit 2014
F. N. B :	34,40%	34,40%	13.100	4.506
F. B :	9,40%	9,40%	286.100	26.893
T. H :	7,86%	7,86%	447.900	35.204
TOTAL				66.603€

Objet : Vote des subventions 2014

Le conseil municipal vote les subventions suivantes.

	A.C.C.A ALOS	150
	AAPPMA BASABURUA	50
	AMICALE LAIQUE HAUTE SOULE	305
7*1080€/enfant	ASS.BASABURIA IKASTOLA	7560
	ATHARRAZTARRAK	380,
	ATHARRAZTEKO ESKOLA	100
	AZIA	300
	BASABURUKO IHAUTERIAK	230
	COMITE FETES ABENSE	620
1*1080€/enfant	HABIA	1080
	HEMEN	100
	LARRAZKENEKO EKHIA ALOS	380
	RADIO MENDILILIA	76
	XIBEROKO BOTZA	76
	ZIBERO SPORT TARDETS	534
	BILXOKOA	300

Objet : Budget Primitif eau et assainissement 2014

Le conseil municipal vote le budget primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en fonctionnement à la somme de **71.156 €**, en investissement à la somme de **24 425 €**

Redevance : Le Maire rappelle l'obligation de passer le prix du m3 assaini à 1 euro d'ici 2015 si la commune veut continuer à bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Par ailleurs le budget de fonctionnement devant s'équilibrer avec la redevance, le Maire propose de porter le prix du m3 à 1€, l'abonnement restant à 40€.

Accord du conseil municipal à la majorité.

Objet : Affectation des résultats 2013 Budget Eau et assainissement.

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	29 924,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 924,25
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 458,63

Objet : vote Budget SPANC 2014 Le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du SPANC dont les recettes et les dépenses s'équilibrent, en fonctionnement à la somme de **506 €**, en investissement à la somme de **882 €**

Objet : vote Budget CCAS 2014 Le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du CCAS dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en fonctionnement à la somme de **1.429 €**

DIVERS

➤ Maison Eyherabide :

Suite aux importantes intempéries de fin janvier, le mur longeant la voie communale n°1 s'est effondré sur la chaussée. Les déblais ont été dégagés sur l'emplacement de la grange.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier (avec photos à l'appui) aux membres de l'indivision propriétaire des lieux. Il leur est demandé de se mettre d'accord pour vendre l'ensemble afin de mettre un terme définitif aux menaces d'effondrement du reliquat du mur et de la maison elle-même. Sachant, par ailleurs, que l'indivision a une dette envers la commune. Celle-ci concerne la destruction de la grange et son montant sera récupéré au moment de la vente du bien.

Il est précisé dans la lettre qu'en cas de refus de l'indivision, la municipalité se réserve le droit de mettre en œuvre tous les moyens réglementaires afin de récupérer son dû.

➤ Formation des nouveaux élus

Comme après chaque renouvellement du Conseil Municipal, la Maison des Communes propose un catalogue de formations à la gestion municipale, notamment à destination des nouveaux élus.

Le Maire invite les conseillers à choisir les formations qu'ils veulent suivre et à transmettre les demandes d'inscription à la secrétaire.

Le coût de ces formations est pris en charge par la commune (sauf les repas).

➤ Achats divers

- 2 radiateurs à panneau rayonnant pour la salle du 3^{ème} âge (408.18€ HT)
- 1 palan électrique pour poste de refoulement et la station d'épuration (240€HT)